



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 65880

Texte de la question

M. Jean Proriol attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations exprimées par les personnels de l'antenne départementale de l'IUFM du Puy-en-Velay (43) quant à la réforme de la formation des enseignants et quant à la fermeture envisagée de cette antenne. La mastérisation de la formation, qui sera assurée par les universités, conduit en effet à la fermeture de plusieurs antennes locales, notamment de celle du Puy-en-Velay qui accueille pourtant 140 étudiants et stagiaires en 2009. La préparation et l'accompagnement professionnel que dispensent les IUFM constituent non seulement une formation pratique particulièrement utile aux futurs enseignants au plus près des territoires et au plus près des classes, mais permet aussi localement d'assurer des retombées économiques importantes. Il lui demande, en conséquence, si elle entend faire procéder à un nouvel examen des conditions de la formation des enseignants et si des mesures transitoires sont prévues afin de mieux adapter la réforme aux demandes locales.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2007, dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'école, les IUFM sont progressivement intégrés aux universités sous la forme d'écoles internes. Cette intégration implique le transfert à l'université du patrimoine, des personnels et des missions des IUFM. Ainsi, l'ensemble des sites de formation ont été maintenus et sont désormais des sites de formation des universités d'intégration. L'offre, ainsi proposée, permet de garantir un équilibre sur l'ensemble du territoire national tout en prenant en compte sa diversité. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer, à plusieurs reprises, son attachement au maintien des pôles universitaires de proximité que constituent les IUFM ayant toute leur place dans la réforme de la formation des enseignants, afin notamment d'assurer la formation professionnelle des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65880

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11618

Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7323